

Si vous avez besoin de quelques renseignements qui ne se trouvent pas dans la lettre-circulaire de la Commission, vous voudrez bien les demander à l'Inspecteur de votre district.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
GÉDEON OUMET,
Surintendant.

CIRCULAIRE aux Séminaires, Collèges et Couvents subventionnés et non-subventionnés.

BUREAU DE LA COMMISSION DE L'EXPOSITION SCOLAIRE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

Québec, le 10 décembre 1877.

M

Dans le mois de juin dernier, l'honorable Surintendant vous a transmis l'extrait suivant des délibérations du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 25 mai :

« PRÉSENTS : Le Surintendant, Mgr. l'archevêque de Québec, Mgr. de Montréal, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Rimouski, le Rév. A. E. Dufresne, V. G. (remplaçant Mgr. de Sherbrooke), l'hon. P. J. O. Chauveau, MM. C. Delagrave, le Dr. Lachaine et P. S. Murphy.

« Sur proposition de Mgr. l'Archevêque, il est résolu : « Qu'une lettre-circulaire soit envoyée par le Surintendant aux Recteur, Supérieur et Directeur de chacune des grandes maisons d'éducation supérieure, subventionnées ou non subventionnées en cette province, leur représentant qu'en vue des expositions provinciales ou autres qui pourront avoir lieu et auxquelles le département de l'Instruction publique peut être appelé à prendre part, il est à désirer que l'on conserve dans chacune de ces institutions des cahiers d'écriture, de composition, d'arithmétique, de tenue des livres et des autres travaux des élèves, dans le but de les exhiber dans ces expositions ; et que copie de cette résolution soit transmise à ces institutions avec la lettre du Surintendant. »

Le Surintendant terminait sa lettre en disant :

« La nature de mes fonctions me permet d'embrasser dans son ensemble notre système d'Instruction publique : eh bien ! j'ose affirmer que si, grâce à une bonne volonté active, nous parvenons à réunir toutes nos forces, nous pourrions, même dans une exposition internationale, soutenir toute concurrence. Je n'ai pas besoin d'insister sur le bien qui résulterait pour le pays d'une comparaison si honorable : il me suffit d'en appeler à votre patriotisme. »

Plus tard, dans sa séance du 13 octobre dernier, le Comité catholique a voté unanimement la proposition qui suit :

« Que ce comité désire recommander au gouvernement de se prévaloir au plus tôt de l'art. 52 de la 40e Vict., ch. 22, et de promulguer des règles et règlements pour la tenue et la direction d'une exposition scolaire à Paris, à l'exposition universelle de 1878, et de nommer à cette fin un ou plusieurs commissaires. »

Le gouvernement de Québec, se rendant à un désir exprimé d'une manière si pressante, a institué une

commission spéciale pour organiser une exposition scolaire à Paris en 1878. Elle se compose du Surintendant, du Révérend Fothergill, de Monsieur U. E. Archambault et de moi-même.

Dans sa séance du 6 de décembre courant, la Commission m'a chargé d'entrer en communication avec vous et de vous inviter à lui prêter votre concours actif.

Dans les nombreuses études qui ont été publiées au sujet de diverses expositions scolaires de l'Exposition de Philadelphie, vous savez quels éloges on a décernés au Canada, mais vous n'ignorez pas non plus les restrictions faites pour la province de Québec en particulier, dont l'exposition scolaire était, à la vérité, fort insuffisante. Ces restrictions ont été, en plus d'un cas, malveillantes, ce qui s'explique facilement. En effet, notre système d'Instruction publique est fondé sur la religion comme sur une assise essentielle ; c'est déjà, pour une partie du monde moderne, un grand défaut. Mais, de plus, nos écoles sont confessionnelles, et comme le catholicisme domine dans notre province, la plupart de nos écoles sont vues d'un œil indifférent par une autre partie du monde moderne. La question pour nous est donc de savoir si nous pouvons confondre cette malveillance et gagner les indifférents à notre cause.

Le pouvons-nous, en vérité ?

Pouvons-nous prouver que la religion ne fait pas tort à l'Instruction dans ce pays ? Je dis prouver, car il est bien inutile d'affirmer. Les hommes de notre temps ne croient qu'aux faits. Si nous n'exposons pas, si nous ne montrons pas aux yeux des contemporains tout notre système scolaire, on répétera que notre abstention est un aveu d'infériorité, et cet argument restera sans réplique. Au grand rendez-vous donné à l'univers entier, il faut aller, non pas dire, mais faire voir ce que nous sommes.

C'est ainsi que le Surintendant, le Conseil et le Gouvernement se sont posé la question, et le fait d'avoir formé une commission prouve assez qu'ils y ont répondu dans l'affirmative.

La Commission a pensé que le moyen le plus simple et à la fois le plus loyal de parvenir au but qui lui est proposé, c'est d'exposer le fonctionnement même, si je puis dire, de notre système scolaire. Je m'explique. Il y a deux manières de faire une exposition : la première consiste à offrir à l'admiration du public des œuvres ou des produits exceptionnels ; nous ne voulons pas de cette manière. La seconde consiste à faire juger tout un ensemble de travaux, au lieu d'un travail en particulier. C'est cette dernière manière que la Commission croit préférable, ou plutôt la seule convenable, en matière d'Instruction publique. Nous ne voulons pas envoyer à Paris des œuvres choisies et par là prouver qu'il y a dans les écoles canadiennes des talents rares ; nous voulons montrer que notre système est bon dans son ensemble, depuis l'université jusqu'à la salle d'asile. Pour cela, il faut l'exposer tel qu'il est, tel qu'il fonctionne tous les jours ; il faut exposer les travaux des professeurs et les devoirs journaliers des élèves.